

**BTS métiers de l'esthétique - cosmétique - parfumerie  
Session 2021**

**ANNEXE III**

**NOTE AUX CANDIDATS**

Les calculatrices peuvent être autorisées pour certaines épreuves écrites et pratiques, **sauf mention contraire portée sur le sujet.**

**L'utilisation de moyens de communication** (téléphones portables, smartphones, montres connectées, messageries électroniques) est strictement **interdite** ; dès l'entrée dans le centre d'examen, les outils de communication doivent être mis hors de fonctionnement. Tout candidat surpris pendant une épreuve en possession d'un appareil de ce type fera l'objet d'une procédure de suspicion de fraude. L'appareil sera confisqué pour la durée de l'épreuve.

**Les candidats prendront connaissance de leur convocation aux épreuves pratiques et orales au moment des épreuves écrites. Un affichage sera réalisé dans chaque centre.**

**Pour chaque épreuve**, en fonction du protocole sanitaire prévoir les protections adaptées selon la réglementation sanitaire en vigueur : gel ou solution hydroalcoolique, masque à usage unique, visière ou lunettes de protection.

**Pour les épreuves écrites**, chaque candidat(e) se munira du matériel suivant :

- compas, rapporteur, règle graduée ;
- crayons de couleur, feutres ;
- ciseaux, colle, agrafeuse.

**Aucun signe distinctif ne devra apparaître sur les copies.** Pour les épreuves ne comportant que de la rédaction (ex : français, langue vivante ...), une seule couleur d'encre, **noire ou bleue**, sera utilisée. De même sauf nécessité absolue et incontestable, l'usage des majuscules et/ou des signes particuliers pour indiquer notamment des titres et/ou des sous titres sera proscrit.

**Pour l'épreuve orale de soutenance de projet E6.**

Il est rappelé que l'épreuve E6 n'est pas une épreuve de soutenance de rapport de stage ou de présentation d'activités professionnelles. Il s'agit d'une épreuve de **soutenance de projet**. Si le rapport doit impérativement mettre en évidence la logique de la **démarche** de projet suivie, la **soutenance** le doit également.

Le projet est par conséquent au cœur des objectifs du stage, stage en lien avec l'option du BTS MECPP. Il doit être validé par l'équipe pédagogique avant la signature de la convention de stage. Le professeur référent s'assurera, lors de ses visites et de ses échanges avec le stagiaire et/ou le maître de stage, du respect des objectifs du stage.

Les candidats lors de leur soutenance peuvent, éventuellement, avoir à leur disposition :

➤ Pendant l'exposé :

- un exemplaire de leur dossier (dossier non annoté) ;
- un support de présentation (Exemple : support numérique ...) ;
- une fiche « guide » de leur exposé.

➤ Pendant l'entretien :

- un exemplaire de leur dossier (dossier non annoté).

En cas de support numérique de présentation, chaque groupement inter académique précisera si le matériel doit être fourni par le centre ou par le candidat.

### **Pour l'épreuve de techniques professionnelles.**

Le temps d'installation du poste de travail et du modèle est compris dans le temps de l'épreuve.

La mise en tenue des candidats et des modèles se fait obligatoirement dans les vestiaires des centres d'examen hors temps d'épreuve.

Chaque candidat devra se présenter en **tenue professionnelle** (tenue correcte, soignée, **blanche sans marque distinctive**), accompagné(e) d'un modèle féminin **âgé de plus de 18 ans**, sur lequel il sera demandé de réaliser, selon le sujet de l'épreuve, différentes techniques esthétiques (soins, maquillage, manucurie, beauté des pieds, épilation...) figurant au programme du brevet de technicien supérieur.

Un même modèle ne sera pas autorisé pour plusieurs candidats (non-conformité donc impossibilité de passer l'épreuve).

Il en résulte que le modèle devra se présenter :

- en tenue pour soins esthétiques ;
- le visage maquillé (fond de teint, un fard à paupières, mascara, rouge à lèvres clair). Le maquillage permanent est interdit ainsi que les faux cils et extensions de cils ;
- les ongles des mains et des pieds vernis (laque foncée) et non préparés (prothèse d'ongle interdite). De plus, les ongles des mains auront un bord libre de 2 mm minimum ;
- les sourcils, les aisselles, les jambes et le « maillot » non épilés ;
- sans piercing et implant métallique pendant les soins.

**Le candidat est tenu de s'assurer de la disponibilité de son modèle à la date imposée et de prévoir le cas échéant un remplaçant.**

Dans le **cas exceptionnel** où le modèle appartiendrait au secteur de l'esthétique, **il doit impérativement rester d'une neutralité absolue** (ex. : ne pas lire le sujet, ne pas communiquer avec le candidat par la parole ou le regard ...). Pendant les temps d'attente, les échanges entre les candidats et les modèles se limiteront au minimum indispensable.

Une femme enceinte ne peut servir de modèle.

**Le non-respect de ces consignes entraîne une pénalisation.**

Apporter dans un **contenant sans marque distinctive** :

#### **1. les produits de soins esthétiques :**

- **pour le visage et le décolleté :**
  - produits nettoyants (lait, lotion, démaquillant pour les yeux, lingettes démaquillantes, produits de gommage mécanique à grains, gommage mécanique à peluches, gommage chimique, complexe moussant) ;
  - masques terreux, crémeux, gels, modelants paraplasmiques à froid, thermiques, une feuille de collagène (visage), masques + patches ou lunules pour le contour des yeux ;
  - produits de modelage, huile et crème ;
  - sérums ou ampoules spécifiques dont une ampoule coup d'éclat ;
  - crème contours des yeux et contours des lèvres ;
  - crème de jour.
- **pour les mains et les pieds :**
  - produits démaquillants, émoullissants, traitants (huile, crème) ;
  - kit complet d'onglerie artificielle (capsules, gels UV) ainsi que le matériel de réparation des ongles (pansements et colle). La lampe UV est fournie par le centre.
- **pour le corps :**
  - produits nettoyants (lait, lotion, produits de gommage, complexe moussant) ;

- sérum traitant ;
- produit de modelage (huile et crème) ;
- lait hydratant, crème raffermissante, lait autobronzant, gel drainant ;
- masques modelants à froid, crème ou gel thermo-actif, masque terreux, boue auto-chauffante, enveloppement d'algues ;
- lotion réfrigérante ;
- deux bandes Velpeau ;
- produits pré et post-épilation.

## **2. les produits de maquillage :**

- pour le visage et le décolleté : base de teint, fonds de teint de couvrances différentes et adaptés au modèle (2 fluides et 2 compacts), correcteurs de teint (gras et secs), poudre libre, poudre de soleil, fards, gloss, rouges à lèvres (couleurs intenses et claires / harmonies chaudes et froides), crayons dermatographiques, eyeliner, cosmétiques cils, faux cils (implants et franges + colle), produits correcteurs sourcils (crayons, fards, gel fixateur), kit teinture de cils noire.
- pour les mains et les pieds : base incolore, laques foncées et claires, vernis nacrés clairs et foncés, vernis pour french manucure, vernis semi permanents (un clair et un foncé).

## **3. les produits antiseptiques et désinfectants**

## **4. l'outillage et les fournitures nécessaires (dont le petit matériel) suivants :**

- coupelles, bol (pour préparation masque), récipient (Ø 25cm pour préparation produits corporels), ciseaux, poubelle de table, spatules crème, spatules épilation, pinces (à épiler, à ongles, à envies...), pinceaux, houppette, éponges, gants éponge, bâtonnets, limes, pied de biche, bloc ponce, polissoir, râpe à pieds, gants de protection, mouchoirs en papier, gazes (2 pochettes 40x40), quelques feuilles de film pour techniques d'enveloppement, rouleau de film étirable.

## **5. le linge, de couleur blanche et sans marque distinctive, nécessaire à la protection du modèle :**

- paréo (jetable ou éponge)
- slip jetable
- mules (jetables ou éponge)
- protection des cheveux : bandeau, charlotte ou serviette (jetables ou éponge)
- drap de protection (90 x 200 cm)
- drap de bain
- essuie-mains

## **6. l'attestation** concernant l'utilisation des teintures cosmétiques : l'annexe IV complétée et signée par chaque modèle doit être remise aux membres de jury au début de l'épreuve U41. Chaque candidat doit informer son modèle des risques encourus par l'utilisation des teintures cosmétiques et réaliser une touche d'essai si nécessaire, avant l'épreuve.

**Aucun produit de cette liste ne sera fourni au candidat y compris dans le cas d'un oubli ou d'un incident de la responsabilité du candidat.**

**Chaque produit devra être identifié par un étiquetage du récipient.**

**L'aménagement du poste de travail devra se limiter à l'essentiel et ne pas être personnalisé par le candidat.**

**Toutes les directives énoncées dans ce document sont impératives.**